

Le contrat et la protection de l'environnement, projet en cours soutenu par la Mission de recherche Droit et Justice, 2012-2014

Ce projet invite à observer la manière dont le contrat pourrait devenir un instrument de protection de l'environnement. La recherche part d'un double constat : habituellement tourné vers la satisfaction des intérêts des parties, le contrat n'a pas pour but principal de remplir une mission d'intérêt général. Or, remédiant aux faiblesses des instruments de police administrative, il tend aujourd'hui à remplir une finalité environnementale. En raison de son objet, d'une part, lorsque celui-ci a directement pour but de protéger l'environnement. En raison des obligations contractuelles, d'autre part, lorsque celles-ci ont également pour but d'intégrer des préoccupations environnementales.

L'étude se propose alors d'analyser de plus près cette double tendance, au regard des contrats environnementaux autant que des obligations environnementales pour sonder son importance quantitative et qualitative, apprécier ses conséquences et sa portée en termes d'efficacité. Sous la direction de **Mathilde Boutonnet**, la recherche réunit à cette fin des spécialistes reconnus de droit public, privé, de droit interne et international ou européen, de droit de l'environnement, de droit des obligations ainsi que de droit commercial.